

Ech'Magister

Mai 2021

ed'Pernois

Mairie de Pernois
69 rue d'en Bas
tel :03.22.52.81.97

NAISSANCES

FRANQUEVILLE Lysanna 8 février 2021
 ROLLAND Charlie 12 février 2021
 LEJEUNE Gabin 16 mars 2021

DÉCÈS

PETIT Claude 1 mars 2021

Le mot du Maire

Commence-t-on à voir le bout du tunnel ? Le déconfinement commence...souhaitons que la situation s'améliore de façon définitive. La vaccination semble la solution la plus efficace pour retrouver une liberté, qui nous manque terriblement.

L'assainissement collectif, l'investissement phare des années à venir, va débiter au mois de juin. De nombreuses années d'interrogations, d'études débouchent maintenant sur du concret.

En 2021, la réalisation de la station d'épuration et d'une première tranche de réseau (rue : d'en Bas, de la Ville et des Blancs Pignons) puis suivront 4 autres tranches de réseaux dont l'ordre est défini par des impératifs techniques.

Le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser des réunions publiques d'informations pour le moment. Je sais que vous souhaiteriez avoir des informations sur : le départ de la station d'épuration, le nombre de branchements, les subventions par l'Agence de l'Eau, la situation des pompes de relevage, les différentes étapes pour les branchements, les coûts ainsi que les contrôles d'installation. Nous allons éditer un document regroupant toutes ces informations. D'autre part les entreprises ou les élus seront à même de répondre à toutes vos interrogations bien légitimes.

Au plaisir de se rencontrer,

Cordialement,

*Le Maire,
 Éric Olivier*



BUDGET

Le budget primitif 2021

Le budget primitif 2021, a été voté à l'unanimité le 15 avril 2021.

Il s'équilibre ainsi : Section d'investissement : 150 191.00 € en dépenses et recettes
 Section de fonctionnement : 870 813.00 € en dépenses et en recettes
 qui tient compte de l'excédent reporté de (379 589€)

Les taux des taxes locales restent inchangés en 2021, seule la répartition évolue.

Sur le foncier bâti :	2020	2021
Part communale :	29.69%	55.23%
Part départementale :	25.54%	0%
Sur le foncier non-bâti :		
Part communale :	68.51%	68.51%

ASSAINISSEMENT

- L'Agence de l'Eau Artois Picardie peut attribuer une participation financière aux habitants qui réalisent le raccordement de toutes les eaux usées de leur habitation au réseau public d'assainissement.
- Les travaux peuvent concerner soit une maison individuelle soit un immeuble avec plusieurs logements.
- Il est obligatoire que les travaux de raccordement soient effectués dans un délai maximal de 2 ans après la mise en service du réseau.
- Les travaux subventionnables sont les frais de raccordement (vidange de la fosse, rebouchage de la fosse, tranchées, canalisations, relèvement des eaux usées, forage, maîtrise d'œuvre) et la gestion des eaux pluviales à la parcelle.
- La subvention peut atteindre 50% du montant des travaux mais plafonnée à 1200€ pour un raccordement simple ou 3600€ pour un raccordement complexe.
- Aucune participation financière ne sera attribuée si le montant des travaux est inférieur à 200€.
- Pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle, la subvention est plafonnée à 800€.
- Les travaux seront vérifiés et validés avant la mise en service et après accord la subvention sera versée.
- Il est possible d'effectuer les travaux soi-même.

FÊTE LOCALE



L'AAVA a décidé de faire un rassemblement de véhicules anciens....
 Une manière progressive de retrouver des festivités d'ampleur...



Informations pratiques

Heures d'ouverture de la mairie

Lundi et jeudi de 16h à 19h
Mercredi 9h à 12h
Mardi et vendredi de 9h à 12h30
Permanence des élus
Samedi matin de 11h à 12h

HORAIRE MEDIATHEQUE

Lundi	14h30-17h30
Mardi	14h30-16h30
Mercredi	14h00-18h00
Vendredi	9h30-12h00
Samedi	14h00-17h00

Les 2 premiers samedis du mois

Nouveau numéro de téléphone :
09.75.55.49.65

Ramassage des ordures ménagères :

Tous les mardis

Collecte du tri sélectif :

Le mercredi de chaque semaine paire

RECENSEMENT MILITAIRE

Filles et garçons nés en 2005

Merci de passer en mairie avec votre livret de famille afin d'obtenir une attestation de recensement qui vous sera demandée pour toute présentation à un examen et également pour la conduite accompagnée.

Rappel au civisme

Brûlage à l'air libre interdit : L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule que le brûlage à l'air libre est strictement interdit.

Nous vous remercions d'en prendre note.

Les travaux de bricolage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h30.

Samedi de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00.

Dimanche et jour férié : de 10h00 à 12h00.

Merci de bien vouloir respecter vos voisins en respectant ces horaires.

Matériel communal :

La personne ayant « emprunté » le fourchet et le ramasse-herbe est priée de nous les ramener avant poursuites.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nièvre & Somme
Un territoire à Découvrir

- Le budget de notre Com de Com dégage un excédent de 8 780 411€, ce qui est remarquable au vu de toutes les actions réalisées et engagées.
- La piscine attend toujours son ouverture, des entrées gratuites seront disponibles pendant son lancement. Il y aura 3 jours de portes ouvertes au public. Ouverture probable le 15 juin 2021...
- Bonne nouvelle : pour l'achat d'un vélo électrique la Com de Com versera 100€ par foyer à partir de juillet 2021.
- Parmi les nombreuses actions financées par la Com de Com présidée par M René LOGNON :
Les petites communes bénéficieront d'aires de jeux.
Les communes moyennes dont nous faisons partie pourront bénéficier d'équipement sportifs (Pump Track, parcours de santé, de musculation etc...) pour le bien-être de leurs habitants notamment les ados et jeunes adultes. Notre commune ayant la place pour installer ces équipements a déjà postulé pour en bénéficier

TRAVAUX A VENIR

- Il sera installé un deuxième garde-corps sur la passerelle ruelle de l'eau,
- Des caméras de vidéosurveillance devraient être installées cette année (Terrain de foot, espace de loisirs, mairie, école et salle des fêtes)


anniversaire du
8 mai 1945

CEREMONIE DU 8 MAI

Un dépôt de gerbes sera effectué à 9h30 au monument aux morts.

Cette cérémonie aura lieu en comité restreint en suivant les recommandations sanitaires



Les Elections Régionales et Départementales
auront lieu les

Dimanches 20 et 27 juin 2021

En raison des mesures sanitaires en vigueur les
bureaux de vote se tiendront

à la Salle des fêtes